



Taxe d'apprentissage

Associez l'image de votre entreprise à celle d'un établissement d'enseignement supérieur de la création artistique arts de la scène : soutenez le pôle Aliénor !

Depuis 2008, la collecte de la taxe d'apprentissage a permis au pôle Aliénor de compléter son parc instrumental et d'investir en matériel pédagogique.

Dominique Hummel, président et Sylvie Saussé, directrice du pôle Aliénor vous remercient pour vos contributions et votre fidélité.

La désignation du pôle Aliénor par votre entreprise permettra la poursuite d'investissements pédagogiques : pianos, clavecins, saxophones baryton et ténor, violons anciens, archets, contrebasse, marimba, kayamb, piano numérique..., diversité d'instruments indispensables à l'apprentissage de nos étudiants.

Plus de 100 concerts sont programmés chaque année en région Nouvelle-Aquitaine et région Centre-Val-de-Loire.

Ces espaces d'interprétation sont indispensables aux étudiants en formation d'interprètes et/ou d'enseignants de la musique. Votre soutien vous permettra de recevoir la programmation mensuelle des concerts ainsi que des invitations personnalisées pour les moments phares.

pôle Aliénor

10, rue de la tête noire – BP 30015

86001 Poitiers cedex

05 49 60 21 79 - accueil@polealienor.eu

www.polealienor.eu

Soutiens et partenaires du pôle Aliénor



Taxe d'apprentissage : comment soutenir le pôle Aliénor ?

Depuis 2023, plus aucune somme ne pourra être directement adressée aux établissements par les employeurs. Le solde de la taxe d'apprentissage, au titre de l'année 2022, doit être déclaré et payé auprès de l'Urssaf et de la MSA le 5 ou le 15 mai 2023 (DSN d'avril).

[SOLTéA](#) est un service en ligne dédié aux employeurs redevables du solde de la taxe d'apprentissage et aux établissements habilités à le percevoir. Cette plateforme nationale, entrée unique pour tous les employeurs redevables, leur permet d'exprimer leurs souhaits de répartition vers des établissements, des composantes ou établissements secondaires ou des formations éligibles.

Retrouvez le pôle Aliénor sur la plateforme SOLTéA :

Le pôle Aliénor est un établissement d'enseignement supérieur de la création artistique arts de la scène, situé à Poitiers et à Tours.

Conformément aux articles L 6241-4 et L 6241-5, le pôle Aliénor est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage correspondant aux 13% dédiés au développement des formations technologiques et professionnelles. Pour information :

N° UAI Poitiers 0861323W (principale)

N° UAI Tours 0371795A

Numéro de SIRET : 35315068300038

En vous connectant à la plateforme, vous pourrez, dès le mois de mai 2023, rechercher des bénéficiaires par mots-clés, SIRET, zone géographique, niveau de formation... **le pôle Aliénor vous transmettra dès que possible le lien direct vers sa fiche personnalisée sur la plateforme SOLTéA.**